Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 029-212900245-20261005-2026_128-DE

République Française

Département FINISTERE

Mairie de CARHAIX-PLOUGUER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 septembre 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	26	29
Vote		
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0		
Date de la convocation		
22 septembre 2026		
N° de la délibération		
2026-128		

L'an 2026, le 28 septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Carhaix-Plouguer s'est réuni sous la présidence de Monsieur TROADEC Christian, Maire, en salle du conseil municipal de la mairie, lieu ordinaire de ses séances. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers municipaux le 22 septembre 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés en mairie le 22 septembre 2026.

Présents (26) : M. Christian TROADEC, Maire,

Mmes : Isabelle AUFFRET, Anne-Marie KERDRAON, Hélène GUILLEMOT, Alexandra FRAYSSE, Isabelle LE LÉON, Izold GUEGAN, Marie HERVÉ, Émilie LUQUEL, Evelyne LE GUERN, Marie-Laure CLOAREC, Lenaïk JAUBERT, Julie DÉNÈS, Fabienne RICHARD, Valérie LUCAS

et MM : Paul BOUSSARD, , Hervé PHILIPPE, Serge COUTELLER, Anthony GAGNON, Sébastien GICQUEL, Patrice LE DU, Yann MANAC'H, Jean-Yves NICOLAS, Claude PRIGENT, Xavier PERCHEC, Pierre-Yves THOMAS

Absents ayant donné procuration (3) : Daniel COTTEN à Hervé PHILIPPE, Catherine BOULANGER à Marie HERVÉ, Alan LE BUREL à Alexandra FRAYSSE

Absent : /

Le quorum est atteint.

A été nommée secrétaire : Isabelle LE LEON

Actes rendus exécutoires par :

- La publicité sur le site internet, à compter du 5 octobre 2026
- La transmission au contrôle de légalité le 5 octobre 2026

Approbation du renouvellement d'une convention de mise à disposition d'un adjoint d'animation (cat C), chargé des animations sportives au sein du service des sports de la Ville de Carhaix, au profit de l'Office des sports, à raison d'un temps complet, à compter du 1er Octobre 2026

Rapporteur : Isabelle AUFFRET – Technicienne référente : Sylvie HAMONIC

Annexe Convention Mise à disposition d'un adjoint d'animation - animatrice office des sports

Conformément à l'article 1 du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif à la mise à disposition, l'organe délibérant est informé de la mise à disposition d'un agent faisant partie de ses effectifs.

Considérant qu'en l'absence de moyens humains pour assurer certaines missions, il est possible de mutualiser des agents titulaires.

Les modalités de mise à disposition entre les deux parties sont contenues dans une convention qui précise notamment les points suivants :

- La durée hebdomadaire du travail et la répartition des jours travaillés

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 029-212900245-20261005-2026_128-DE

- La durée de la mise à disposition
- La gestion de la situation administrative de l'agent
- Le contrôle et l'évaluation de l'activité de l'agent
- Le remboursement des rémunérations et des charges sociales correspondantes

La mutualisation du personnel est engagée depuis plusieurs années et se poursuit afin d'assurer un service public de qualité.

Une convention de mise à disposition est signée entre l'Office des Sports et la Ville de Carhaix depuis le 1er Septembre 2019. Elle prévoit la mise à disposition d'une animatrice sportive de la Ville de Carhaix, au profit de l'association « Office des sports ». Il s'agit d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet.

L'agent a présenté sa demande de renouvellement pour 3 ans, par courrier en date du 2 Juin 2026.

Les membres du Comité Social Territorial (CST) ont émis un avis favorable à l'unanimité le 30 juin 2026.

Il est proposé de poursuivre la présente mutualisation et de signer une nouvelle convention de mise à disposition d'un adjoint d'animation (cat C), pour assurer les missions précitées, au profit de l'Office des sports, à raison d'un temps complet, à compter du 1er Octobre 2026.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuvent la signature de la convention de mise à disposition d'un adjoint d'animation (cat C), pour assurer les missions précitées, au profit de l'Office des sports, à raison d'un temps complet, à compter du 1er Octobre 2026.**

- **Autorisent le Maire ou la conseillère déléguée aux Ressources Humaines, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme :

A Carhaix-Plouguer, le 28 septembre 2026

Le Maire,

Christian TROADEC

